

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN

Aides à l'habitat de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban

*pour les primo-accédants
(ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale
au cours de ces deux dernières années)*

Les conditions de revenus à remplir :

Nombre de personnes	Revenu fiscal de référence
1	23 792 €
2	31 727 €
3	36 699 €
4	40 666 €
5 et +	44 621 €

	Montant des aides
Accession neuf	3 000,00 €
Accession ancien bourg (avant 1981)	5 500,00 €
Accession bourg (après 1981) et campagne	3 000,00 €
Assainissement - SPANC	20 % du montant des travaux HT
Ravalement de façade (bourg)	30 % du montant des travaux HT
Rénovation de logements communaux	20 % du montant des travaux HT
Création de logements sociaux neufs	4 000,00 €
Création de logements sociaux AA	8 000,00 €
Aide à la démolition	50 % du montant des travaux
Etude de conception	50 % du montant des travaux
Diagnostic d'aide à la décision (marché)	GRATUIT

Les bénéficiaires s'engagent à habiter dans le logement à titre de résidence principale, à ne pas le louer ou le vendre avant 5 ans à compter de la date d'attribution de l'aide.